

Épreuves orales ponctuelles de langue vivante au BTS

BTS	Épreuves						
	Intitulé	Nature	Support(s)	Déroulement	Niveau CECRL	Durée	Coef.
Séries tertiaires							
Assistant de Manager (AM)	LVA obligatoire	Évaluation de la compréhension et de l'expression orales	<p>Les documents enregistrés (audio ou vidéo) seront de nature à intéresser un étudiant suivant cette formation sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer en exemple les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles...), à l'environnement économique, à la vie en entreprise ... Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio. Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels. On évitera les articles de presse ou tout autre document conçus pour être lus. En effet, ces derniers parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un</p>	<p>Le temps de préparation consiste en la diffusion du ou des supports qui s'effectue hors décompte du temps de passation. Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats. Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo, suivies d'une restitution orale et d'un entretien en langue vivante étrangère. Les candidats sont autorisés à prendre des notes lors de l'écoute.</p> <p>- Dans un premier temps, le candidat rendra compte de façon autonome de ce qu'il a compris (5 minutes environ) ;</p> <p>- Puis suivra un entretien destiné à l'amener à préciser certains points, à s'assurer de la compréhension des éléments essentiels et/ou de certains détails, voire à faire part de ses réactions si la compréhension est satisfaisante (temps restant).</p>	B2	20 min	1

			<p>article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle. La durée des enregistrements n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent. Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.</p>				
	LVB obligatoire	<i>idem</i>	<i>idem</i>	<i>idem</i>	B1	20 min	1
	LV3 facultative	Évaluation de l'expression orale	<p>Un ou plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.</p>	<p>Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. Passation : entretien en langue étrangère à partir du ou des supports.</p>	B1	20 min	Points >10
Assistant de gestion de PME-PMI	LV1 obligatoire	Évaluation de la production orale en continu et en interaction	<p>Cette épreuve prend appui sur un compte rendu en langue étrangère (3 pages maximum) du stage en entreprise réalisé au cours de la deuxième année de formation.</p>	<p><u>Temps de préparation : 20 min.</u> Cette épreuve se décompose en 3 sous parties : a. présentation du stage par le candidat : Le candidat organisera son propos à partir du compte rendu qu'il aura remis à une date précisée dans la circulaire d'organisation. Il présentera le stage en évitant de reproduire</p>	B2	20 min	2

				<p>mot pour mot le compte rendu écrit. Il s'efforcera plutôt de concevoir une présentation structurée, en soulignant les points importants et les détails pertinents. Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ</p> <p>b. entretien avec l'examineur : au cours de l'entretien, l'examineur s'attachera à permettre au candidat de mettre en exergue la signification personnelle de son stage sur les plans humain et socioculturel (environnement, déplacements, vie quotidienne, relations avec les personnes au sein de l'entreprise et à l'extérieur, expérience acquise dans le monde du travail etc.). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ.</p> <p>c. entretien autour d'une situation de communication (accueil, négociation, conflit par exemple) vécue ou possible au cours du stage : 10 minutes environ. La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise à l'examineur et présentée oralement avant l'interrogation. L'entretien aura pour but d'amener le candidat à préciser les difficultés rencontrées au cours de cette situation, les enjeux éventuels et les solutions apportées. La commission d'interrogation est composée d'un professeur qui enseigne les langues vivantes étrangères dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS AG PME-PMI.</p>				
				<p>Le temps de préparation consiste en la diffusion du ou des supports qui s'effectue hors décompte du temps de passation. Le titre du ou des enregistrements est écrit au tableau. Deux</p>				B2
		Évaluation de la compréhension de l'oral	Voir nature du ou des support(s) LVA Assistant de Manager					

				écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo dont le candidat rendra compte oralement en langue étrangère . La correction de la langue étrangère ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve, l'important étant pour le candidat de faire la preuve qu'il a compris.			
	LV2 facultative	Épreuve orale	Un ou plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.	Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. Passation : entretien en langue étrangère à partir du ou des supports.	B1	20 min	Points >10
Assurance	LV1 obligatoire	Épreuve orale	Documents professionnels	Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. L'entretien prend appui sur des documents professionnels et permet d'apprécier l'aptitude du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • à dialoguer dans une perspective professionnelle ; • à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée ; • à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socioculturel du pays considéré. 	B2	20 min	1
	LV2 facultative	Épreuve orale	idem	idem	B1	20 min	Points >10
Notariat	LV1 obligatoire	Épreuve orale	Documents professionnels	Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. L'entretien prend appui sur des documents professionnels et permet d'apprécier l'aptitude du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • à dialoguer dans une perspective professionnelle ; • à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée ; • à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socioculturel du pays considéré. 	B2	20 min	1
	LV2 facultative	Épreuve orale	idem	idem	B1	20 min	Points >10

Communication	LVA obligatoire	Évaluation de la production orale en continu et en interaction	<p><i>Court dossier en langue étrangère (environ 400 mots)</i></p> <p><i>Temps de préparation : 20 min.</i></p> <p><i>Cette épreuve comporte deux phases :</i></p> <p>Phase 1 : Expression orale en continu : présentation personnelle du candidat, et présentation des documents qui lui auront été remis en loge (10 minutes environ) Cette épreuve prend appui sur un dossier composé de documents iconographiques et textuels (document de communication interne ou externe, extrait de rapport, essai, extrait de fiction...) illustrant un aspect du monde professionnel. La totalité des documents écrits, y compris les textes accompagnant les documents iconographiques (légende de photos ou de dessins, slogans de publicités etc.) n'excédera pas 400 mots. Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers du dossier. Le candidat enchaînera brève présentation personnelle et présentation structurée des documents dégagant le thème qu'ils illustrent et en le mettant en perspective.</p> <p>Phase 2 : Expression orale en interaction (10 minutes environ) : au cours de l'entretien qui suivra, l'examineur invitera le candidat à préciser certains points, à en aborder d'autres qu'il aurait omis, et pourra lui demander une mise en relation avec son futur domaine d'intervention. / La commission d'interrogation est composée d'un professeur qui enseigne les langues vivantes étrangères dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS Communication.</p>	B2	20 min	1
		Évaluation de la compréhension de l'oral	<p><i>Voir nature du ou des support(s) LVA Assistant de Manager</i></p> <p><i>Le temps de préparation consiste en la diffusion du ou des supports qui s'effectue hors</i></p>	B2	20 à 25 min	1

				décompte du temps de passation. Le titre du ou des enregistrements est écrit au tableau. Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo dont le candidat rendra compte oralement en langue étrangère . La correction de la langue étrangère ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve, l'important étant pour le candidat de faire la preuve qu'il a compris.			
	LVB facultative	Épreuve orale	<i>Un ou plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.</i>	Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. Passation : entretien en langue étrangère à partir du ou des supports.	B1	20 min	Points >10
Comptabilité et Gestion des Organisations (CGO)	LVA obligatoire	Évaluation de la compréhension et de l'expression orales	<i>Documents professionnels</i>	L'objectif visé est de certifier l'aptitude du candidat à la compréhension de la langue vivante étrangère orale (il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé à l'écoute collective) et à l'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie : il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle. Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. L'entretien prend appui sur des documents professionnels et permet d'apprécier l'aptitude du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • à dialoguer dans une perspective professionnelle ; • à exploiter des sources d'information professionnelle dans la langue considérée ; • à analyser une situation compte tenu du contexte linguistique et socioculturel du pays considéré. 	B2	20 min	2
	LVB	Évaluation de la	<i>Documents professionnels</i>	<i>Idem</i>	B1	20 min	Points

	facultative	compréhension et de l'expression orales					>10
Management des Unités Commerciales (MUC)	LV1 obligatoire	Expression orale	Documents appropriés	Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue, dans la langue vivante étrangère choisie, conduit dans une perspective professionnelle. Pendant le temps de préparation (20 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. Passation : entretien en langue étrangère à partir du ou des supports.	B2	20 min	1,5
	LV2 facultative	Expression orale	idem	idem	B1	20 min	Points >10
Négociation et Relation Client (NRC)	LVA obligatoire	Évaluation de la compréhension et de l'expression orales	Un ou plusieurs documents textuels, iconographiques et/ou enregistrements audio ou vidéo en relation avec l'activité commerciale	L'épreuve a pour but d'évaluer à la fois la compréhension et l'expression orale dans la langue étrangère . Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par oral de manière cohérente et structurée, à un niveau de langue acceptable d'aisance et de correction et d'évaluer son esprit d'analyse et de synthèse. Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisit conduit dans une perspective professionnelle en référence au secteur commercial. Pendant le temps de préparation (30 min), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. Passation : entretien en langue étrangère prenant appui sur le ou les supports	B2	30 min	3
	LVB facultative	Évaluation de la compréhension et de l'expression orales	idem	Idem avec un temps de préparation de 20 min.	B1	20 min	Points >10

<p>Services Informatiques aux Organisations (SIO)</p>	<p>LV2 facultative</p>	<p>Évaluation de la compréhension de l'écrit / de la compréhension et de l'expression orales en interaction</p>	<p>Un ou plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel. On peut citer, à titre d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à l'environnement économique, juridique, managérial ou technologique, à la vie en entreprise, etc.</p>	<p>L'épreuve prend la forme d'un entretien en langue étrangère à partir du ou des supports.</p> <p>Voir modalités LVA BTS AM.</p>	<p>B1</p>	<p>20 min</p>	<p>Points >10</p>
<p>Tourisme</p>	<p>LVB obligatoire</p>	<p>Épreuve orale mobilisant toutes les activités langagières</p>	<p>Ensemble de documents (de l'ordre de 3 ou 4) sur la base desquels le candidat doit réaliser deux tâches à caractère professionnel. Documents sur support papier et / ou sous forme numérique (sur poste informatique, ordinateur portable, tablette numérique ou baladeur MP3/MP4). Ces documents, qu'il s'agisse de documents étrangers ou de documents français (devant être adaptés pour des clients ou touristes étrangers) doivent être authentiques. Ils seront de genres variés : programme de visite ou d'excursion, prospectus de présentation d'un site ou d'un établissement, notice descriptive, extrait d'article de presse, extrait de roman, extrait de film documentaire ou promotionnel,</p>	<p><u>Temps de préparation : 60 min.</u> Réalisation : 2 tâches à caractère professionnel. Complémentaires par leur thème ou par la situation professionnelle dans laquelle elles se situent, ces tâches doivent mobiliser : - la compétence d'expression écrite ou de traduction/adaptation en français d'un document en langue étrangère (ou, à l'inverse, de la traduction/adaptation en langue étrangère d'un document en langue française) pour la première tâche ; - la compétence d'expression orale en continu pour la seconde tâche. Pour ce qui est de la compétence de production écrite, la tâche à réaliser peut consister à préparer un compte rendu en français d'un document en langue étrangère (ou un compte rendu en langue étrangère d'un document en français), à répondre à un courrier, à traduire ou adapter une notice, un programme, etc. Pour ce qui est de la compétence d'expression orale en continu, la tâche à réaliser consiste à</p>	<p>B2</p>	<p>30 min</p>	<p>2</p>

			<p><i>extrait de guide touristique, interview, reportage radio-phonique.</i></p>	<p><i>présenter et expliquer à des clients et touristes étrangers un programme de visite ou d'excursion, à donner des indications d'orientation (à partir d'un plan, par exemple), à expliquer un système de prestations, à présenter (brièvement et dans ses grandes lignes) la biographie d'un personnage célèbre ou d'une grande figure historique, à retracer l'origine et l'historique d'un site, d'un monument, à évoquer une œuvre d'art, une coutume, à raconter une légende etc.</i></p> <p><i>Passation :</i> <i>Dans un premier temps, l'examineur prend connaissance du document écrit réalisé par le candidat en réponse à la consigne donnée pour la première tâche. En français, il invite le candidat à commenter, justifier ou confirmer les options qu'il a prises.</i></p> <p><i>Dans un deuxième temps,</i> <i>le candidat effectue, en anglais / autre langue étrangère, la seconde tâche pour laquelle il s'est préparé, l'examineur jouant le rôle du client ou touriste étranger auquel s'adressent les explications, le guidage, la présentation de prestation(s), le récit, etc.</i></p> <p><i>Dans un troisième temps,</i> <i>l'examineur prend appui sur les deux premières parties de la situation d'évaluation pour engager avec le candidat, en anglais / autre langue étrangère, un échange dont l'objet est d'évaluer les compétences du candidat dans le domaine de l'expression orale en interaction. Dans le dialogue ainsi engagé, l'examineur peut amener le candidat à s'exprimer sur son expérience personnelle en matière de découverte et fréquentation des cultures étrangères.</i></p>			
--	--	--	--	---	--	--	--

	LVC facultative	Évaluation de la compréhension écrite et de l'expression orale en continu et en interaction	<p><i>Texte relatif au tourisme et aux voyages : article de presse généraliste ou spécialisée, extrait de revue, de roman, de récit de voyage, etc. Ce texte peut comporter : des éléments relatifs à la géographie, aux coutumes et à l'histoire des arts du ou des pays où est parlée la langue étrangère au titre de laquelle le candidat se présente ; des illustrations de nature iconographique ; des informations statistiques sous forme de tableaux ou graphiques.</i></p>	<p><i>L'épreuve a pour but d'évaluer à la fois la compréhension et l'expression orale dans la langue étrangère choisie. Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par oral de manière cohérente et structurée, à un niveau de langue acceptable d'aisance et de correction et d'évaluer son esprit d'analyse et de synthèse. L'épreuve consiste en un entretien dans la langue choisie à partir du support. Dans un premier temps (d'une durée de 3 à 5 minutes), le candidat doit s'exprimer en continu pour présenter le texte, en en définissant la nature et la fonction et en en dégagant la spécificité et l'intérêt. Dans un second temps, la présentation du candidat sert de point de départ à un échange avec l'examineur. Les illustrations iconographiques dont le texte est éventuellement assorti peuvent également servir de support à une partie de cet échange. Au cours du dialogue, l'examineur peut amener le candidat à s'exprimer sur son expérience personnelle en matière de découverte et fréquentation des cultures étrangères.</i></p>	B1	20 min	Points >10
Commerce International (CI)	LVB obligatoire	Évaluation de la compréhension et de l'expression orales	<p><i>Un ou deux documents audio ou vidéo</i></p>	<p><i>Dans un premier temps, le candidat rendra compte de façon autonome de ce qu'il a compris (5 minutes environ). Puis suivra un entretien destiné à l'amener à préciser certains points, à s'assurer de la compréhension des éléments essentiels et/ou de certains détails, voire à faire part de ses réactions si la compréhension est satisfaisante. Voir modalités LVA BTS AM.</i></p>	B1	20 min	3

Séries industrielles							
Chimiste, IRIS, Design graphique, Métiers de l'audiovisuel, etc.	LV2 facultative	Épreuve orale	<p><i>Documents appropriés : support audio ou vidéo ou texte écrit inconnu (article de revue ou de journal) se rapportant à un sujet en lien avec le domaine professionnel (ou, à défaut, à un thème d'actualité d'ordre général).</i></p>	<p><i>L'épreuve a pour but d'évaluer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la compréhension de la langue vivante étrangère orale et éventuellement écrite (sait lire, analyser, commenter succinctement un document émanant d'une entreprise étrangère ou puisé dans la presse, la documentation officielle d'un pays étranger) ; - l'expression orale dans la langue vivante étrangère (sait s'exprimer convenablement dans des domaines de ses futures activités, dans la langue qu'il a choisie). <p><i>Pendant le temps de préparation (20 min / 30 min pour IRIS), le candidat lit, écoute ou visionne librement le ou les documents proposés. L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.</i></p> <p><i>L'épreuve se décompose ainsi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles...) en LVE ; - entretien en langue vivante étrangère sur la base d'un document écrit, audio ou vidéo, en relation plus ou moins directe avec le domaine professionnel. 	B1	20 min	1